



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-044

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 15

Votants 18

L'an deux mille vingt quatre,
le quatorze du mois d'octobre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2024

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; M. SAUVAGEON et Mesdames GAUTHIER, HENDOU, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAMBARD (arrivé à 19h10, présent pour ce vote), CHAREYRE et PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean BARBOSA, Conseiller Municipal.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

COMPTE-RENDU SELON L'ARTICLE L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Prend acte des décisions dont le détail suit, prises en application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020,

Droit de préemption

- Monsieur Anthony PISTILLO : parcelle A232 ; 56, rue de la Levée ; local commercial de 51,27 m²
- Monsieur William MORAIS : parcelle A27 ; 83, rue Neuve ; 43,50 m² + 1 garage

Le Conseil Municipal,
RENONCE À SON DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN.

Reçu en Préfecture le
17 OCT. 2024

Certifié exécutoire
17 OCT. 2024

Publié ou notifié le

17 OCT. 2024
Maire
Jacques DOUSSOT

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché le 16 octobre 2024
Pour copie conforme, en mairie le 16 octobre 2024



Le Maire
Jacques DOUSSOT



compte 18/10/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-045

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt quatre,
le quatorze du mois d'octobre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Présents 15

Votants 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2024

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; M. SAUVAGEON et Mesdames GAUTHIER, HENDOU, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAMBARD (arrivé à 19h10, présent pour ce vote), CHAREYRE et PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean BARBOSA, Conseiller Municipal.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

CENTRES DE LOISIRS ÉDUCATIFS EN MÂCONNAIS (C.L.E.M.) : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par le C.L.E.M.,
Considérant la situation financière du C.L.E.M. et le nombre d'activités proposées sur la commune de Saint-Laurent-sur-Saône par cette association,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 10.000 € à l'Association le C.L.E.M.

DIT que les crédits correspondants sont prévus au compte 65748 du budget communal 2024.

Reçu en Préfecture le

17 OCT. 2024

Certifié exécutoire

17 OCT. 2024

Publié ou notifié le

17 OCT. 2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 16 octobre 2024

Pour copie conforme, en mairie le 16 octobre 2024





Mail CDG le 18/10/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-043

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt quatre, le quatorze du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Présents	15	
Votants	18	Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2024

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; M. SAUVAGEON et Mesdames GAUTHIER, HENDOU, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAMBARD (arrivé à 19h10, présent pour ce vote), CHAREYRE et PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean BARBOSA, Conseiller Municipal.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE 2025-2028 DU CENTRE DE GESTION DE L'AIN « collectivités jusqu'à 29 agents CNRACL »

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; non encore codifié,

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Considérant que le Centre de Gestion de l'Ain a communiqué à la Commune les résultats la concernant,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **CNP Assurances**

Courtier : **WTW**

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

RISQUES GARANTIS

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

CONDITIONS (garanties/franchises/taux)

GARANTIES IJ 100%

Collectivités employant de 10 à 29 agents affiliés CNRACL		
GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	7.25%	X
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	6.34%	



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires ou Agents affiliés I.R.C.A.N.T.E.C

RISQUES GARANTIS

- Congé pour invalidité imputable au service
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

CONDITIONS (garanties/franchises/taux)

GARANTIES IJ 100%

<i>GARANTIES ET FRANCHISES</i>	<i>TAUX</i>	<i>CHOIX*</i>
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.10 %	X
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.00 %	

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 16 octobre 2024

Pour copie conforme, en mairie le 16 octobre 2024



Reçu en Préfecture le

17 OCT 2024

Certifié exécutoire

17 OCT. 2024

Publié ou notifié le



Région AUVERGNE RHÔNE-ALPES • Département de l'AIN • Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE • Canton de VONNAS

Mairie • 01750 SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE • Téléphone 03 85 21 30 10

E-mail : mairie@saintlaurentsursaone.fr - Site : www.saintlaurentsursaone.fr



Trésor - 12/10/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-049

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt quatre,
le quatorze du mois d'octobre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Présents 15

Votants 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2024

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; M. SAUVAGEON et Mesdames GAUTHIER, HENDOU, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAMBARD (arrivé à 19h10, présent pour ce vote), CHAREYRE et PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean BARBOSA, Conseiller Municipal.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les recettes reçues et les dépenses prévues,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des comptes suivants :

Section Fonctionnement :

Recettes :

C/6419 – Remboursements sur rémunérations	=	11.000,00 €
C/73118 – Autres contributions directes	=	1.000,00 €
C/73141 – Taxe sur conso. finale d'électricité	=	19.000,00 €
C/73212 – Dotation solidarité communautaire	=	2.000,00 €
C/74718 – Participations Etat	=	11.200,00 €
C/7484 – Dotation recensement	=	3.000,00 €
C/75888 – Autres produits gestion courante	=	2.800,00 €
	TOTAL	50.000,00 €

Dépenses :

C/6161 – autres primes d'assurances	=	1.500,00 €
C/617 – Études et recherches	=	3.500,00 €
C/6288 – Autres serv. extérieurs	=	5.000,00 €
C/6411 – Personnel titulaire	=	5.000,00 €
C/6413 – Personnel non titulaire	=	5.000,00 €



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

C/65748 – Subventions fonctionnement	=	10.000,00 €
C/023 – virement section investissement	=	20.000,00 €
	TOTAL	50.000,00 €

Section Investissement :

Recettes :

C/10226 – Taxe d'aménagement	=	10.000,00 €
C/021 – Virement de section fonctionnement	=	20.000,00 €
	TOTAL	30.000,00 €

Dépenses :

C/212 – Agencements et aménagements	=	10.000,00 €
C/2135 – Installations générales	=	20.000,00 €
	TOTAL	30.000,00 €

Certifié exécutoire

18 OCT. 2024

Reçu en Préfecture le
18 OCT. 2024

Publié ou notifié le

18 OCT. 2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 16 octobre 2024

Pour copie conforme, en mairie le 16 octobre 2024



Le Maire
Jacques DOUSSOT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-047

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt quatre,
le quatorze du mois d'octobre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Présents 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2024

Votants 18

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; M. SAUVAGEON et Mesdames GAUTHIER,
HENDOU, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE,
GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAMBARD (arrivé à 19h10,
présent pour ce vote), CHAREYRE et PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur Marc
SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame
Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller
Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean BARBOSA, Conseiller Municipal.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION (M.B.A.) : CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN NATURE, POUR LA FOURNITURE D'ARCEAUX DE STATIONNEMENT VÉLOS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de MBA, et notamment l'item « Organisation de la mobilité » de la
compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire »,

Vu la délibération n°2024-125 du Conseil Communautaire du 20 juin 2024 portant
attribution d'une subvention en nature « Fourniture d'arceaux de stationnement vélo
aux communes du territoire »,

Considérant que MBA a décidé de soutenir les communes dans leurs projets de
stationnement vélo en faisant l'acquisition de 410 arceaux à répartir entre les
communes du territoire,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'attribution de subvention en nature pour la fourniture
de 18 arceaux de stationnement vélo entre la commune de Saint-Laurent-sur-Saône et
MBA.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 16 octobre 2024

Pour copie conforme, en mairie le 16 octobre 2024





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-048

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt quatre, le quatorze du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Présents	15	
Votants	18	Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2024

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; M. SAUVAGEON et Mesdames GAUTHIER, HENDOU, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAMBARD (arrivé à 19h10, présent pour ce vote), CHAREYRE et PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean BARBOSA, Conseiller Municipal.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

SIGNATURE AVENANT À CONVENTION D'AMODIATION CONCLUE AVEC LP PROMOTION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-023 du 2 mai 2022 par laquelle le Conseil Municipal de Saint-Laurent-sur-Saône a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la société LP PROMOTION une convention d'amodiation pour 35 places de stationnement dans le cadre de la construction d'une résidence séniors « Les Vergers de Saône », Considérant que cette dernière, actuellement en construction, sera exploitée à son achèvement par la société LP SERVICES,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant (joint à la présente délibération) à la convention d'amodiation de places de stationnement initialement conclue entre la commune de Saint-Laurent-sur-Saône et LP Promotion

Reçu en Préfecture le
17 OCT. 2024

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le
17 OCT. 2024

17 OCT. 2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,
Affiché le 16 octobre 2024

Pour copie conforme, en mairie le 16 octobre 2024

Le Maire
Jacques DOUSSOT

Le Maire
Jacques DOUSSOT